

Proposition du Conseil administratif du 8 février 2024 en vue de l'approbation du budget 2024-2025 du Grand Théâtre de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2024-2025 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève (GTG). Les éléments composant ce budget sont développés dans le rapport annexé et les points principaux sont énoncés ci-dessous.

La saison 2024-2025 sera la dernière saison avant les travaux de rénovation de la machinerie de scène, qui toucheront la programmation des saisons 2025-2026 et 2026-2027. Une programmation hors les murs est prévue pour ces saisons.

Le budget de la saison 2024-2025 présente un résultat légèrement déficitaire de 28 904 francs alors que le budget de la saison 2023-2024 présentait un excédent de 53 588 francs.

Les dépenses globales sont en augmentation en comparaison avec le budget 2023-2024, principalement sur les charges de personnel de gestion courante en lien avec l'indexation salariale du personnel FGTG. La part des dépenses artistiques a quant à elle diminué, notamment en raison de la reprise de deux productions annulées durant le Covid, ainsi que de la programmation d'une seule production de grand effectif (au lieu de deux durant la saison 2023-2024) et du renoncement à l'opéra invité.

Lors du vote de son budget 2024, la Ville de Genève a accordé une augmentation de 2% des subventions municipales à l'ensemble des subventionnés, dont la FGTG. En outre, la FGTG a pu bénéficier d'une contribution additionnelle de 180 000 francs sur la ligne budgétaire du personnel auxiliaire Ville de Genève. Cette contribution vise à compenser en partie les absences de longue durée du personnel Ville et à réduire ainsi les dépenses de personnel de remplacement prises en charge par le budget de la fondation.

Bien que la FGTG anticipe une évolution positive de la fréquentation, les objectifs de billetterie ont été établis de manière prudente et demeurent inférieurs à ceux visés lors des saisons précédentes. Ainsi, considérant les tendances observées après la crise sanitaire, les objectifs de billetterie ont été fixés à 8 013 041 francs pour la saison 2024-2025, contre 8 746 585 francs au budget 2023-2024 et 9 450 920 francs au budget 2022-2023. Cette baisse des recettes de billetterie est

compensée par une hausse des recettes de mécénat (+376 500 francs), par l'augmentation des revenus de coproductions (+75 000 francs) et des autres recettes artistiques (+73 200 francs) ainsi que par la diminution des dépenses de production (215 259 francs), ce qui permet de maintenir l'équilibre financier, malgré la hausse des charges de personnel résultant de l'indexation salariale des années 2022 (+0,49%) et 2023 (+2,47%). Pour 2024 et 2025, le taux d'indexation des salaires retenu par la FGTG est de 1,5%.

L'objectif de la FGTG concernant le mécénat est de 8 776 500 francs, contre 8 400 000 francs pour la saison 2023-2024 et 7 760 000 francs pour la saison 2022-2023.

Le développement positif de la part du financement privé dans le budget du GTG crée néanmoins une dépendance accrue à l'égard de tiers et expose l'institution à une plus grande vulnérabilité financière.

Le budget artistique diminue durant la saison 2024-2025 pour atteindre 7 857 544 francs, contre 8 712 353 francs durant la saison 2023-2024, soit une diminution de 854 809 francs. Cette diminution provient notamment du fait que la programmation reprend deux productions annulées durant le Covid pour lesquelles les cachets des maîtres d'œuvre ont déjà été payés et qu'elle ne compte qu'une seule production de grand effectif.

Du côté des charges, l'inflation se répercute sur les dépenses, notamment celles liées à l'achat de matériel et aux consommations énergétiques. Par ailleurs, la situation inflationnaire pèse lourdement sur les charges salariales de la FGTG. L'augmentation notoire des charges de personnel, atteignant 13 539 270 francs contre 13 108 234 francs pour la saison 2023-2024, s'explique essentiellement par l'indexation des salaires mentionnée ci-dessus. La différence résiduelle s'explique par les facteurs suivants:

- un montant est prévu pour le successeur du directeur général, qui devra préparer la programmation de la saison 2026-2027;
- le service du mécénat est quelque peu renforcé, pour assurer son développement et son ancrage dans la structure du GTG;
- l'augmentation des charges de personnel au service communication & marketing résulte de la création d'un poste de responsable du développement commercial des publics, dans le but de développer les ventes grâce à des actions de promotion auprès d'entreprises et de fondations;
- les coûts de personnel temporaire ont été réduits de 180 000 francs en considérant un transfert de charges du budget FGTG à la Ville de Genève pour des remplacements maladie par des engagements Ville;
- le budget du personnel de salle a été réduit d'après les résultats des comptes 2021-2022 et 2022-2023.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées grâce à une politique de limitation des dépenses et un renforcement du contrôle interne de l'institution. De nombreux efforts sont déployés pour exploiter toutes les pistes d'efficiency possibles et baisser les charges, malgré le déficit structurel mis en exergue en 2014 par l'étude actori.

Conformément aux principes de présentation des comptes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), la mise à disposition du bâtiment de la place de Neuve et d'autres locaux par la Ville de Genève sous forme de gratuité d'une valeur de 3,8 millions de francs ainsi que le personnel mis à disposition estimé à 25 millions de francs sont exclus du budget de la FG TG.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du GTG précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du GTG.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2024-2025 du GTG en votant le projet de résolution suivant.

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2024-2025 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexe: rapport de budget du GTG, saison 2024-2025



RAPPORT DE BUDGET

SAISON 2024-2025



Préambule

Rédigé en avril 2023, le budget 2024-2025 de la FGTG a été revu en décembre 2023 suite au vote du budget 2024 de la Ville de Genève par le Conseil municipal prévoyant une augmentation de subvention pour compenser l'indexation du personnel de la Fondation ainsi qu'un complément budgétaire pour financer des remplacements maladie par des engagements de personnel auxiliaire VdG. *Ce point est développé ci-dessous.*

Le présent rapport a été élaboré dans un contexte de crises successives, sanitaires, géopolitiques et énergétiques, qui ont profondément modifié les comportements et impacté négativement les taux de fréquentation. Bien que le budget 2024-2025 anticipe une évolution positive de la fréquentation des spectacles, les objectifs de la billetterie demeurent inférieurs à ceux visés lors des saisons précédentes.

Dans le contexte actuel, il est très difficile de présager de l'évolution du comportement des publics à l'avenir et par conséquent il subsiste au moment de l'établissement du budget 2024-2025, une grande incertitude quant aux objectifs liés à billetterie.

Le mécénat, pour sa part, connaît une progression remarquable, grâce à la générosité de plusieurs Fondations et mécènes étroitement liés à l'institution. Le développement positif de la part du financement privé dans le budget du Théâtre crée néanmoins une dépendance accrue à l'égard de tiers et expose l'institution à une certaine vulnérabilité financière.

Pour la saison 2024-2025 la Ville de Genève a accordé une augmentation de 2% des subventions municipales à l'ensemble des subventionnés. En outre, le GTG a pu bénéficier d'une contribution additionnelle de CHF 180 sur la ligne budgétaire du personnel auxiliaire VdG. Cette contribution vise à compenser en partie les absences de longue durée du personnel VdG, et à réduire ainsi les dépenses de personnel de remplacement prises en charge par le budget de la Fondation. Le Conseil de Fondation est reconnaissant à la Ville pour ce soutien. Il relève toutefois que le montant accordé ne permet pas de couvrir les indexations du personnel FGTG pour les années 2022 (+0,49%) et 2023 (+2,47%). Ainsi, l'inflation passée se répercute sur les charges de personnel de la Fondation et constitue une charge contrainte, qui pèse financièrement sur le budget de la FGTG et diminue de fait le montant disponible pour les projets artistiques.

Dans le cadre de la révision des statuts, il sera essentiel de rééquilibrer la part de financement public et de trouver un mécanisme d'ajustement de la subvention municipale pour financer l'indexation salariale du personnel employé par la Fondation ; sans cela l'équilibre budgétaire de la FGTG restera précaire et sera difficilement atteignable à long terme.

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) présente dans ce rapport le budget de la saison 2024-2025. Tous les éléments le composant sont développés dans le présent document.

Table des matières

1) Budget global 2024-2025	4
2) Recettes propres et subventions	5
a) Recettes indépendantes des productions	6
b) Sponsoring et mécénat : 26% des revenus totaux	6
3) Charges fixes	7
a) Dépenses de gestion courante	7
b) Situation des ressources humaines : personnel Ville/Fondation	8
c) Budget global des charges de personnel hors programmation artistique.....	8
4) Recettes et dépenses variables des productions artistiques	9
a) Programmation	9
<i>Opéra</i>	9
<i>Ballet</i>	9
<i>Récital</i>	9
<i>Concert</i>	9
b) Budget artistique : dépenses et recettes variables des productions	10
c) Billetterie	11
d) Direction artistique et technique : enjeux de la saison	12
<i>Budget artistique</i>	12
<i>Budget technique</i>	12
e) Activités de La Plage	13
<i>Grand Théâtre Jeunesse – GTJ</i>	13
<i>Dramaturgie et développement culturel</i>	13
<i>Les événements de La Plage</i>	13
<i>Les partenaires</i>	14
5) Dépenses Communication – Marketing – Presse	14
a) Stratégie	14
b) Répartition du budget	14
Conclusion	16
Annexe 1 – Budget détaillé	17

1) Budget global 2024-2025

Le budget de la FGTG pour la saison 2024-2025 a été établi à partir du budget de la saison 2023-2024, seconde année complète sans mesures sanitaires contraignantes.

Après plusieurs saisons marquées par des circonstances exceptionnelles, sans comparaison possible avec une saison ordinaire (saisons à l'Opéra des Nations, retour au bâtiment place de Neuve, fermetures et restrictions de jauge dues au COVID), la saison 2021-2022 a été présentée dans son intégralité et peut désormais servir de référence. Cet exercice, bien qu'encore soumis à des restrictions sanitaires partielles durant deux mois, a permis d'identifier des tendances sur lesquelles le budget de la FGTG a été établi pour la saison 2024-2025.

Le budget de la saison 2024-2025 présente un total de charges de CHF 32'727'265 (budget 2023-2024 : CHF 32'457'055) et un total de revenus de CHF 32'698'361 (budget 2023-2024 : CHF 32'510'643). L'augmentation des charges provient essentiellement d'une indexation salariale du personnel FGTG, qui n'est que partiellement couverte par l'augmentation des subventions (voir chapitre 3.c). Grâce à des efforts d'économies sur les dépenses courantes et la prise en charge municipale d'une partie des coûts de personnel auxiliaire, le budget présenté est pratiquement à l'équilibre : **le résultat affiche un léger déficit de CHF 28'904**, contre un excédent budgétaire de CHF 53'588 pour la saison 2023-2024.

Le budget comprend deux parties :

- Les dépenses des productions artistiques et les recettes de billetterie, de coproduction et de mécénat associées aux spectacles.
- Les frais et revenus de gestion courante, correspondant aux frais de fonctionnement et dépenses courantes ainsi qu'aux revenus indépendants des productions. Les dépenses comprennent notamment les charges du personnel permanent de la Fondation, les loyers, les dépenses consacrées à l'informatique et les dépenses générales de communication et de marketing. Les revenus hors productions sont pour l'essentiel les subventions ainsi que les revenus du mécénat et sponsoring institutionnels et les revenus d'activités annexes, telles que les locations et la restauration.

Vue générale du budget 2024-2025

En CHF	Productions	Gestion courante	BUDGET 2024-2025	BUDGET 2023-2024	Variation
Charges de personnel	8'083'083	13'539'270	21'622'353	21'476'069	146'284 1%
Productions	8'083'083		8'083'083	8'367'835	(284'752) -3%
Gestion courante		13'539'270	13'539'270	13'108'234	431'036 3%
Autres dépenses	5'062'114	6'042'798	11'104'912	10'980'986	123'926 1%
Productions	5'062'114		5'062'114	4'992'621	69'493 1%
Gestion courante		6'042'798	6'042'798	5'988'365	54'433 1%
DEPENSES	13'145'197	19'582'068	32'727'265	32'457'055	270'210 1%
Comparatif 2023-2024	13'360'436	19'096'598			
Billetterie	8'013'041	-	8'013'041	8'746'585	(733'544) -8%
Coproduction	500'000	-	500'000	425'000	75'000 18%
Autres recettes Artistique	556'000	-	556'000	482'800	73'200 15%
Subventions	-	13'944'820	13'944'820	13'722'758	222'062 2%
Mécénat et partenariats	2'935'000	5'841'500	8'776'500	8'400'500	376'000 4%
Insertions publicitaires	375'000	-	375'000	260'000	115'000 44%
Autres recettes		533'000	533'000	473'000	60'000 13%
RECETTES	12'379'041	20'319'320	32'698'361	32'510'643	187'718 1%
Comparatif 2023-2024	12'649'385	19'861'258			
EXCEDENT / PERTE	(766'156)	737'252	(28'904)	53'588	(82'482) -154%

Les **dépenses globales** sont en augmentation en comparaison avec le budget 2023-2024, principalement sur les charges de personnel de gestion courante en lien avec l'indexation des salaires.

La part des **dépenses artistiques** a, quant à elle, diminué, notamment en raison de la reprise de deux productions annulées durant le covid, ainsi que de la programmation d'une seule production de grand effectif (au lieu de deux durant la saison 2023-2024) et du renoncement à l'opéra invité. Les dépenses liées aux productions sont développées au chapitre 4.

Les **charges de personnel**, comprenant les cachets des artistes et maîtres d'œuvre, atteignent **CHF 21'622'353**. Le détail est expliqué en chapitre 3.b/c.

Du côté des **recettes**, les objectifs de **billetterie** atteignent CHF 8'013'041 (cf chapitre 4.c). La diminution des recettes de billetterie par rapport à la saison précédente résulte d'une revue des taux de remplissage à la baisse en écho aux tendances observées après le Covid et à l'abandon de l'opéra invité. Les **recettes de coproduction** augmentent légèrement ; elles dépendent de la programmation de saison et de l'intérêt d'autres institutions à participer à la réalisation conjointe de spectacles. La répartition des recettes est détaillée dans le chapitre 2 pour la part structurelle du budget et le chapitre 4.c pour la part artistique liée aux productions.

Au niveau du **mécénat**, les efforts du Directeur général, soutenu par le Président du Conseil de fondation et le Président du Cercle du Grand Théâtre, se traduisent par un objectif ambitieux, mais réaliste, fixé à CHF 8'776'500 (cf chapitre 2.b).

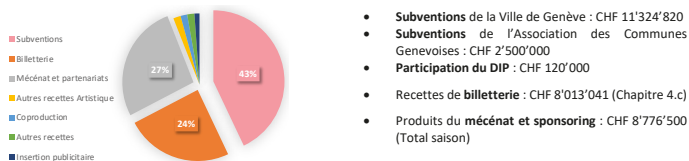
Les **autres recettes artistiques**, à hauteur de CHF 556'000, comprennent notamment CHF 400'000 de revenus provenant des tournées du ballet (contre CHF 400'000 de charges y relatives) ainsi que les recettes annexes liées aux spectacles (ventes de programmes, vestiaires et autres).

Les **autres recettes**, à hauteur de CHF 533'000, regroupent principalement les recettes de location de salle et les revenus attendus des activités de restauration.

La baisse des recettes de billetterie (CHF -733'544 par rapport au budget 2023-2024) est compensée par une hausse des recettes de mécénat (CHF +376'000), par l'augmentation des revenus de coproductions (CHF +75'000) et des autres recettes artistiques (CHF +73'200) ainsi que par la baisse des dépenses de production (CHF 215'259), ce qui permet de maintenir l'équilibre financier, malgré la hausse de charges de personnel résultant de l'indexation des années 2022 et 2023.

2) Recettes propres et subventions

Le budget des recettes se compose de la manière suivante :



La mise à disposition du bâtiment Place de Neuve et d'autres locaux par la Ville de Genève sous forme de gratuité, d'une valeur de 3.8 MCHF, ainsi que le personnel municipal mis à disposition du GTG, estimé à 25 MCHF, et les prestations de l'Orchestre de Suisse romande sont exclus du budget de la FG TG (conformément aux principes de présentation des comptes MCH2).

a) Recettes indépendantes des productions

Les recettes non affectées aux productions concernent :

En CHF	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Variation
Subventions	13'944'820	13'722'758	222'062
Mécénat (institution) et partenariat	5'841'500	5'665'500	176'000
Location des salles et refacturations	250'000	250'000	-
Restauration	260'000	200'000	60'000
Autres recettes	23'000	23'000	-
	20'319'320	19'861'258	458'062

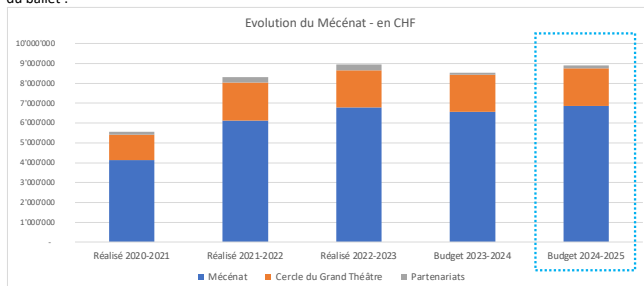
Par rapport au premier rapport de budget établi en avril 2023, le montant des subventions a été augmenté de 2% (+222'062 CHF). Bien que cette augmentation soit significative, il convient de relever qu'elle ne permet cependant pas de couvrir l'augmentation générale des dépenses dues au renchérissement, et surtout la hausse de charges de personnel liée aux indexations salariales accordées en 2022 (+0.49%) et 2023 (+2.47%) à l'ensemble du personnel FGTG. Elle permettra toutefois de compenser l'indexation du personnel FGTG pour 2024.

Le montant important du **mécénat et sponsoring** s'explique par un effort continu de la Direction et du Comité du Cercle du GTG pour maintenir l'apport de fonds privés en appui à divers projets institutionnels et artistiques. Le montant du mécénat lié à des projets institutionnels s'élève à CHF 5'841'500. Il est complété par des soutiens affectés aux spectacles à hauteur de CHF 2'935'000. La répartition entre les productions et les projets institutionnels reste théorique au moment de l'établissement du budget.

Les recettes de restauration font apparaître une augmentation de revenu ; cette différence est due à la comptabilisation des brunchs et carrés d'or (prestations VIP) en recettes sur le budget 2024-2025 alors que celles-ci venaient en déduction des charges sur les budgets précédents. Les autres postes sont en ligne avec la saison précédente et n'appellent pas de remarques particulières.

b) Sponsoring et mécénat : 27% des revenus totaux

Avec la stratégie de recherche de fonds initiée en 2019 par la Direction entrante, en collaboration avec le Cercle du Grand Théâtre et avec le soutien actif de son Président, les revenus du mécénat ont fortement progressé. Aujourd'hui, le GTG est reconnu comme partenaire privilégié des mécènes et des sponsors, qui souhaitent promouvoir la culture, renforcer leur image, développer des actions de relations publiques de prestige, ou tout simplement nourrir leur passion pour l'opéra et la danse. Leurs dons contribuent à soutenir des projets d'envergure, qu'il s'agisse de productions ou de projets institutionnels, et à renforcer la ligne artistique du GTG pour offrir des spectacles d'exception au public. Pour la saison 2024-2025, les objectifs s'élèvent à MCHF 8.8 en tenant compte des perspectives d'acquisition de nouveaux mécènes motivés par le renouvellement artistique du ballet :



3) Charges fixes

a) Dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante regroupent toutes les charges fixes et variables non affectées aux productions.

Elles se décomposent comme suit en comparaison à la dernière saison clôturée et aux budgets de l'intervalle :

En CHF	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Budget 2022-2023	Réalisé 2021-2022	Différence Budget 24-25/23-24
Charges de personnel permanent	13'539'270	13'108'234	13'218'087	13'067'641	432'036
Fournitures publicité - accueil du public	1'096'784	1'151'159	1'149'659	1'154'359	(54'375)
Location de matériel	237'005	237'005	222'005	222'005	-
Achat de matériel	510'000	380'000	255'000	255'000	130'000
Locations immobilières et stockage	1'209'400	1'105'400	1'171'840	1'338'220	104'000
Fournitures administratives	48'000	48'000	48'000	48'000	-
Imprimés	7'000	7'000	7'000	7'000	-
Achats de petit équipement	367'000	367'000	367'000	277'000	-
Eau, Énergie, Combustible	460'100	460'100	460'100	460'100	-
Entretien des immeubles par des tiers	489'412	489'412	489'412	489'412	-
Entretien et maintenance du matériel	206'969	206'969	246'969	246'969	-
Frais de déplacement personnel GTG	243'000	313'000	313'000	233'000	(70'000)
Honoraires et prestations	921'628	1'019'820	1'419'756	1'419'756	(98'192)
Frais divers	22'500	22'500	22'500	22'500	-
Amortissements	224'000	181'000	181'000	181'000	43'000
Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante	19'582'068	19'096'599	19'571'328	19'421'962	485'469

Les **charges de personnel**, à hauteur de CHF 13'539'270, prennent en compte les salaires du personnel permanent de la FG TG : direction, service communication-marketing, chœur permanent, ballet, régies et également le personnel d'accueil. La différence par rapport au budget de la saison précédente est expliquée au chapitre 3.c.

La différence sur les **achats de matériel et de marchandises** concerne une revue à la hausse des achats de produits d'entretien et de restauration, généralement sous-estimés par le passé.

L'augmentation des **loyers** à moyen terme s'explique par une augmentation des coûts de stockage des productions et les besoins accrus d'espace, auxquels s'ajoutent l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie (cf. point suivant).

Pour rappel, les **dépenses d'énergie** ont été transférées à la FG TG depuis 2021 moyennant une augmentation de la subvention de CHF 425'100. Dans le contexte géopolitique actuel et compte tenu des risques liés à l'approvisionnement, l'évolution des prix de l'énergie est incertaine.

Les **dépenses d'entretien et de maintenance** restent stables.

Les **frais de déplacement** ont été revus à la baisse de CHF 70'000 après avoir constaté une baisse générale des voyages professionnels depuis la saison 2020-2021.

Les **honoraires et prestations** regroupent les services suivants :

- La surveillance du bâtiment
- Les prestations d'élimination des déchets
- Les consultants externes (avocats, audit, traduction, ...)
- Les consultants informatiques
- Les frais de transport
- Les assurances
- Les taxes et émoluments

La différence sur les **honoraires et prestations** résulte d'une diminution des besoins par rapport aux budgets antérieurs, notamment au niveau des frais de surveillance des bâtiments, des coûts logistiques, des honoraires juridiques et informatiques.



b) Situation des ressources humaines : personnel Ville/Fondation

Le GTG occupe près de 190 employés de la Ville de Genève et près de 135 collaborateurs-trices fixes employés sous contrats de droit privé par la Fondation, dont notamment les membres de la Direction, les artistes du chœur, les danseurs-seuses ou encore le personnel de salle.

En sus du personnel fixe, il fait appel à de nombreux-ses salariés-es temporaires (près de 200 personnes suivant les saisons) pour couvrir les besoins ponctuels de renfort sur le plateau pour les représentations comme l'habillage, le maquillage, la manutention, l'éclairage, la régie. L'équipe du planning et les directions artistique et technique font tout leur possible pour limiter ces coûts qui varient beaucoup d'une production à l'autre en fonction des effectifs scéniques et de la scénographie des productions. Il convient néanmoins de souligner que les remplacements du personnel municipal en congé médical ne sont pas couverts par une assurance de perte de gain et que les frais incombent généralement à la FGTG.

Enfin, ce sont près de 250 artistes qui rejoignent le GTG au gré des productions et représentations : chef-fe-d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, choristes auxiliaires, figurant-e-s. Ainsi, au total plus de 700 personnes travaillent pour le GTG chaque année.

c) Budget global des charges de personnel hors programmation artistique

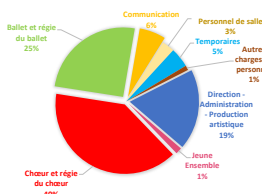
Le budget global des charges de personnel, incluant les cotisations, indemnités et autres frais – hors programmation artistique – présente une augmentation par rapport à la saison précédente pour atteindre **CHF 13'539'270 pour la saison 2024-2025**, contre CHF 13'108'234 pour la saison 2023-2024. Les charges de personnel hors production se répartissent comme suit :

	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Variation	%
Direction - Administration -				
Production artistique	2'646'406	2'458'871	187'535	8%
Jeune Ensemble	201'605	238'439	(36'834)	-15%
Chœur et régie du chœur	5'395'634	5'189'359	206'274	4%
Ballet et régie du ballet	3'434'730	3'303'839	130'892	4%
Communication	868'183	709'276	158'907	22%
Personnel de salle	401'500	495'000	(93'500)	-19%
Temporaires	446'712	588'950	(142'238)	-24%
Autres charges de personnel	144'500	124'500	20'000	16%
	13'539'270	13'108'234	431'036	3%

L'augmentation notoire des charges de personnel s'explique principalement par l'indexation des salaires, appliquée à l'ensemble du personnel fixe de la FGTG par analogie de traitement avec le personnel VdG. Le taux d'indexation pris en compte est de 4% par rapport au budget 2023-2024. Il comprend une composante de 2,47% à partir du 1^{er} janvier 2023, correspondant à l'indexation appliquée par la Ville de Genève pour le personnel municipal ainsi qu'une composante de 1,5 % correspondant à une estimation pour 2024 et 2025, qui est probablement faible au regard des perspectives d'inflation.

La différence résiduelle par rapport à la variation de charges de CHF 431'036 s'explique par les facteurs suivants:

- Un montant est prévu pour le successeur.e du Directeur général, qui devra préparer la programmation de la saison 2026-2027 ;
- Le service du mécénat est quelque peu renforcé, pour assurer son développement et son ancrage dans la structure du GTG ;
- L'augmentation des charges de personnel au service communication & marketing résulte de la création d'un poste de responsable du développement commercial des publics, dans le but de développer les ventes grâce à des actions de promotion auprès d'entreprises et de fondations ;
- Les coûts de personnel temporaire ont été réduits de CHF 180'000 par rapport au premier budget, élaboré en avril 2023. Ce budget a été revu en décembre 2023 en considérant un transfert de charges du budget FGTG à la Ville de Genève pour des remplacements maladie par des engagements VdG.
- Le budget du personnel de salle a été réduit d'après les résultats des comptes 2021-2022 et 2022-2023.



La saison 2024-2025 reste comparable à la saison 2023-2024 en termes de répartition sur les différents services.

Il en ressort clairement que le chœur (40%), avec notamment 42 choristes à temps plein et le ballet (25%), avec notamment 21 danseurs à temps plein représentent les principales charges de personnel et restent en ligne par rapport à la saison précédente.

4) Recettes et dépenses variables des productions artistiques

a) Programmation

La programmation de la saison 2024-2025 se compose ainsi, en comparaison avec les saisons précédentes :

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2019
Opéras	8 productions	8 productions	8 productions	8 productions	8 productions
Représentations :	48	1 invitée 47	1 invitée 51	1 invitée 53	1 invitée 58
Ballets	3 productions	3 productions	2 productions	2 reprises	2 productions
Représentations :	1 invitée 19	1 invitée 15	1 invitée 14	1 invitée 15	1 invitée 16
Productions La Plage	3 productions	3 productions	4 productions	5 productions	3 productions
	15	15	17	21	12
Récitals	5	6	5	5	4
Concerts	1	1	2	1	2
Nombre de représentations	88	84	89	95	92
Événements La Plage	100	100	100	100	-

Opéra

Le nombre de représentations est comparable à la saison 2023-2024, malgré le renoncement à la production invitée, en raison du faible intérêt du public constaté pour Combattimento sur la saison 2022-2023.

Pour rappel, sur la saison 2020-2021, des dates supplémentaires avaient été prévues pour la dernière production qui devait être jouée au BFM (avec une jauge inférieure à celle du GTG), ce qui explique la diminution du nombre de représentations entre les saisons 2020-2021 et 2021-2022.

En raison de la baisse de fréquentation constatée depuis la crise sanitaire, le nombre de représentations proposées a été réduit depuis la saison 2021-2022. Cette mesure vise à optimiser le remplissage des salles tout en réduisant les coûts artistiques liés au paiement des cachets.

Ballet

La saison 2024-2025 sera la troisième saison de la nouvelle Direction du ballet. Dans la continuité de la saison 2023-2024, 3 spectacles seront présentés au lieu de 2 précédemment, en écho au succès rencontré par le ballet depuis l'arrivée de Sidi Larbi Cherkaoui. Il y aura donc deux créations, dont une programmée au BFM ainsi qu'un ballet invité.

Le nombre de représentations est légèrement plus élevé : 19 contre 15 en 2023-2024.

Récital

La saison 2024-2025 proposera 5 récitals avec des grands noms d'artistes de la scène actuelle, contre 6 sur la saison précédente.

Concert

Face au succès du concert du Nouvel An présenté pour la première fois le 31 décembre 2019, celui-ci est aussi reconduit pour la saison 2024-2025 avec une nouvelle programmation.

Budget 2024-2025



b) Budget artistique : dépenses et recettes variables des productions

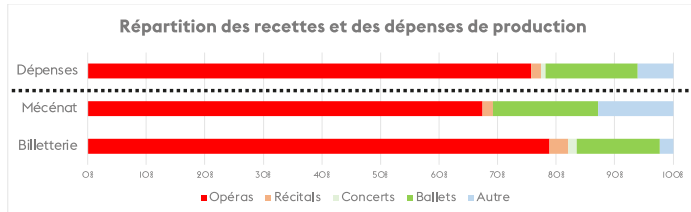
La notion de « budget artistique » regroupe toutes les dépenses et recettes variables liées aux productions. Pour la saison 2024-2025, il représente :

- CHF 13'145'197 de dépenses, comprenant notamment les cachets des artistes, les choristes surnuméraires, les musiciens.nes complémentaires, les figurants.es, les dépenses de matériel pour la production des décors, costumes et accessoires, les renforts techniques, locations de salles, de matériel ou de productions ainsi que les dépenses de communication et de presse associées aux spectacles. Les charges artistiques sont fortement réduites par rapport à la saison 2023-2024 (voir explications chapitre 4.d Budget artistique et technique).
- CHF 8'013'041 de recettes de billetterie
- CHF 931'000 d'autres revenus dont les cachets des tournées du ballet, recettes de ventes des programmes et vestiaires, les insertions publicitaires dans les programmes
- CHF 500'000 de revenus des coproductions
- CHF 2'935'000 de recettes de mécénat et sponsoring affectées spécifiquement aux productions

Ainsi, le résultat des productions artistiques se solde par **une perte de CHF 766'156**, recettes de mécénat incluses, contre une perte de CHF 711'071 au budget 2023-2024.

	Opéras	Ballets	Récitals	Concerts	La Plage	TOTAL 2024-2025	Budget 2023-2024	Différence
ARTISTIQUE								
Cachets	5 364 688	554 900	161 250	66 750	364 275	6 411 813	7 036 752	(624 939)
Frais de déplacement	321 580	270 520	10 500	2 300	18 000	623 900	686 200	(57 300)
Charges de Coproduction	-	-	-	-	-	-	91 500	(91 500)
Droits de représentation et divers	263 798	256 133	18 000	8 500	70 600	617 031	708 501	(91 471)
	5 949 966	1 081 553	189 750	77 550	452 875	7 657 694	8 712 353	(854 659)
TECHNIQUE								
Personnel Temporaire	1 342 763	236 936	-	-	91 571	1 671 270	2 341 683	(329 587)
Achats de matériel	1 587 500	289 778	-	-	91 800	2 070 078	1 933 800	143 278
Locations	446 000	66 000	-	-	-	512 000	376 500	75 500
Déplacements et transport	180 000	150 000	-	-	-	330 000	278 000	58 000
Service de Sécurité	-	-	-	-	-	-	4 000	(4 000)
Autres charges	8 558 263	854 734	-	-	187 371	4 536 348	3 933 983	602 365
	13 514 526	1 286 668	-	-	370 742	15 171 936	17 934 966	(2 763 030)
COMMUNICATION - PRESSE								
Affichage	3 770	19 900	2 000	8 500	60 000	149 100	151 500	(2 400)
Publicité	311 575	90 605	11 325	9 220	81 000	503 725	462 520	41 205
Programmes	5 160	12 600	16 000	3 100	13 000	98 300	100 100	(1 800)
	427 505	123 105	29 325	15 820	166 000	751 305	714 120	37 185
DEPENSES	9 971 204	2 059 422	229 075	93 270	796 226	13 145 197	13 967 456	(822 259)
RECETTES								
Billetterie	8 307 780	1 136 670	258 162	117 029	186 000	9 911 641	8 746 585	1 165 056
Coproduction	400 000	80 000	-	-	500 000	980 000	425 000	555 000
Autres revenus	393 706	496 706	29 074	6 515	6 000	931 000	742 800	188 200
RECETTES	9 101 486	1 713 376	287 236	123 544	192 000	10 417 642	9 914 385	(503 257)
EXCÉDENT / (PERTE)	(2 837 708)	(325 946)	(41 845)	(30 274)	(604 226)	(701 555)	(1 053 071)	(351 819)
Mécénat	1 060 000	530 000	50 000	-	375 000	2 935 000	2 735 000	200 000
EXCÉDENT / (PERTE) y.c mécénat	(857 708)	177 954	112 551	(30 274)	(229 226)	(766 156)	(711 071)	(55 085)

Les dépenses et recettes des productions artistiques se répartissent de la manière suivante :

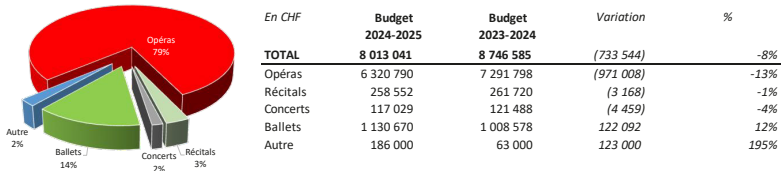


La catégorie « Autre » englobe toutes les activités de *La Plage* comme les productions lyriques, les activités de médiation culturelle, les Late Nights, les Apéropéras, les Duels.

c) Billetterie

Constatant que les habitudes culturelles ont été profondément affectées par la pandémie et ont considérablement changé depuis lors, le budget des recettes est établi sur la base d'objectifs moins ambitieux que par le passé en termes de billetterie. Par rapport à la situation observée lors de l'établissement du budget, soit deux ans avant le début de la saison 2024-2025, le budget prévoit tout de même une évolution croissante de la fréquentation du public et par conséquent, les attentes en termes de billetterie, bien qu'inférieures à la saison 2018/2019 (antérieure au COVID) sont légèrement supérieures aux résultats de la saison 2021-2022.

Au total, les prévisions de billetterie prévoient CHF 8'013'041 :



Les taux de remplissage sont fixés suivant différents indicateurs comme la notoriété et la popularité de l'œuvre, le nombre de représentations et la période de programmation. Les objectifs pour la saison 2024-2025 oscillent entre 68% et 83% pour les productions d'opéra, autour de 80% et 90% pour les ballets (GTG et BFM), autour de 60% pour les récitals, 90% pour le concert du Nouvel An. A noter que la production *Stabat Mater* de Pergolèse est prévue à la Cathédrale, avec un nombre limité de places disponibles par rapport au GTG. Les recettes attendues pour cette production sont donc plus faibles, ce qui contribue également à la réduction des produits de la billetterie de l'Opéra par rapport à la saison précédente.

	Remplissage	Représentations		Remplissage	Représentations
Tristan und Isolde	73%	6	Ballet 1	90%	5
La Clemenza di Tito	68%	6	Ballet 2	80%	5
Fedora	81%	6	Ballet invité	85%	4
Salome	73%	6	Ballets - Moyenne	85%	14
Dido et Enee	76%	5			
Kovanchina	73%	5	Récital 1	60%	1
Traviata	83%	8	Récital 2	60%	1
Stabat Mater	93%	6	Récital 3	60%	1
Opéra invité	0%	-	Récital 4	60%	1
Opéras - Moyenne	75%	48	Récital 5	60%	1
			Récitals - Moyenne	60%	5
Concert de Nouvel an	90%	1			
Concert 2	NA				

* BFM et autres salles



d) Budget artistique et technique

Budget artistique

Le budget artistique diminue sur la saison 2024-2025 pour atteindre CHF 7'857'544 contre CHF 8'712'353 sur la saison 2023-2024, soit une diminution de CHF 854'000.

Cette diminution significative du budget artistique provient notamment du fait que la programmation reprend deux productions annulées durant le covid (*la Clémence de Titus* et *Didon et Enée*) pour lesquelles les cachets des maîtres d'œuvre ont déjà été payés et qu'elle ne compte qu'une seule production de grand effectif (Kovanchina). En comparaison avec la saison 2024-2025, la saison 2023-2024 comprenait deux grosses productions : *Don Carlos* et la création de *St François d'Assise* d'Olivier Messiaen, qui aurait dû être jouée en 2019-2020 et qui a été reportée en raison du Covid.

Le montant des cachets, qui est intrinsèquement lié aux productions, est en diminution de CHF 614'339, notamment en raison de la légère baisse du nombre d'artistes par production. Les charges de coproductions liées à la participation du GTG aux coûts de productions conçues par des théâtres tiers sont en diminution de CHF 91'500 puisque le GTG ne coproduit aucun spectacle sur la saison. Les autres dépenses artistiques présentent une baisse de CHF 91'471 par rapport à la saison précédente, notamment en raison des droits d'auteur. Pour l'opéra, seule la production *Kovanchina* est encore soumise aux droits de représentation, toutes les autres productions sont du domaine public.

Pour le Ballet, le budget alloué à la saison 2024-2025 est plus important que celui de 2023-2024. En effet, le budget 2023-2024 avait été établi avant l'arrivée de la nouvelle direction du ballet et prévoyait la même enveloppe budgétaire que la Direction précédente, or le Ballet s'est développé avec l'arrivée de Sidi Larbi Cherkaoui. La programmation du ballet présente une production de plus que la Direction précédente, ce qui génère évidemment davantage de coûts, mais en contrepartie, plus de recettes de billetterie. Le nombre de tournées est en augmentation par rapport à la saison précédente, et celles-ci étant financièrement neutres, cela génère plus de dépenses et plus de revenus (400 kCHF en tout).

Le budget de La Plage avait été réduit en 2023-2024; pour 2024-2025, un retour à la normale est prévu.

Budget technique

Le budget technique regroupe toutes les dépenses de création des décors et costumes au niveau des ateliers et de toutes les créations et adaptations au niveau du plateau (lumières, vidéos, accessoires). A ces dépenses s'ajoutent les charges de personnel complémentaire nécessaire pour mener à bien la production quand les effectifs fixes de la Ville de Genève ne suffisent pas.

Le budget de la technique concerne l'activité de l'Opéra à hauteur de 77% et du ballet pour 19%.

Il se répartit ainsi :

Budget Technique

En CHF	2024-2025	2023-2024	Différence
Décors	1201 800	1134 800	67 000
Accessoires	133 000	87 500	45 500
Costumes	422 000	409 000	13 000
Maquillage	77 000	125 500	(48 500)
Habillage	33 000	64 000	(31 000)
Matériel technique	168 278	79 000	89 278
Lumières	42 000	34 000	8 000
Personnel auxiliaire	1 671 270	1 341 683	329 587
Transports	247 000	182 000	65 000
Location matériel et BFM	452 000	376 500	75 500
Voyages	89 000	96 000	(7 000)
Sécurité	-	4 000	(4 000)
Autres charges	-	-	-
TOTAL	4 536 348	3 933 983	602 365



Les coûts techniques sont plus élevés que lors de la saison précédente. La différence provient principalement du personnel auxiliaire, qui a été réévalué à la hausse compte tenu des besoins accrus de renfort pour les besoins des productions et les remplacements de personnel lors de congé médicaux. En effet, les budgets passés étaient sous-évalués et les coûts de personnel auxiliaire ont souvent dépassé les objectifs fixés. Par ailleurs, les budgets du ballet de 2023-2024 ont été établis avant la nomination du Directeur actuel du Ballet et étaient basés sur les enveloppes budgétaires de son prédécesseur. Avec le développement actuel du Ballet sous la Direction de Sidi Larbi Cherkaoui, les budgets nécessitent des moyens supplémentaires pour le développement de décors (confection et exploitation), qui se traduisent également par des besoins de renfort pour le personnel technique et des ateliers. Ces surcoûts sont couverts par des revenus additionnels du mécénat. Les coûts de location de salle et de matériel sont supérieurs à la saison précédente en raison notamment de la location de la Cathédrale pour le *Stabat Mater*.

e) Activités de La Plage

La Plage incarne l'ouverture du GTG vers un nouveau public. Elle présente une grande variété d'activités de médiation et de développement culturel avec des projets collaboratifs et des créations de divers formats, adaptés à différents publics cibles. La stratégie de communication autour du GTG vient s'adosser à ses activités. Initié lors de la saison 2019-2020, ce nouveau secteur d'activité englobe tous les projets et événements autour des spectacles et des thématiques des saisons du GTG.

Sur la saison 2024-2025, *La Plage* présentera une centaine de spectacles, de rencontres, de conférences et d'autres événements tout au long de la saison. Son budget se compose de la manière suivante :

Grand Théâtre Jeunesse – GTJ

Le GTJ s'inscrit dans la continuité des saisons précédentes en proposant deux productions destinées à un public familial, l'une prévue pour des petits enfants et l'autre destinée à un public famille coproduit avec d'autres institutions genevoises.

Dramaturgie et développement culturel

Outre son activité dramaturgique d'accompagnement des saisons à l'interne et à l'externe, avec entre autres ses *intropéras* (présentation des œuvres) et le développement des formats rédactionnels (dossiers pédagogiques et présentations didactiques en ligne), *La Plage* a également pour objectif, avec le soutien du Département de l'Instruction Publique, de développer l'offre d'activités à destination des scolaires, avec des représentations, des ateliers et des visites qui leur sont spécialement destinées. Ces activités sont financées par des contrats de prestation qui peuvent s'élever jusqu'à un maximum de CHF 120'000 par saison.

En dehors de ce partenariat conventionné, *La Plage* propose dans la mesure de ses moyens des activités permettant à tout un chacun (particuliers, groupes, associations, entreprises) de s'approprier le GTG, son patrimoine et ses créations, avec une attention particulière portée aux publics éloignés de l'accès à la culture. En mettant en place des dispositifs et des projets ciblés, *La Plage* contribue à l'ancrage régional du GTG en favorisant la coopération et les partenariats avec divers acteurs du milieu associatif et culturel de Genève.

Les événements de La Plage

La Plage propose énormément d'événements, dont les plus importants sont les suivants :

- Une (co)production d'opéra ou de théâtre musical, de préférence hors les murs, en résonance avec la programmation principale, et en complément des deux productions GTJ mentionnées précédemment
- Les Journées Portes ouvertes : visite du bâtiment et des coulisses du GTG
- Les *Aperopéras* : un avant-goût didactique des productions à l'affiche, accompagné d'un apéritif au foyer
- Les Duels : des conférences sur des sujets d'actualité liés à la programmation, présentées sur la scène du GTG
- Les *Late Nights* : des soirées sur fond de musiques actuelles et électroniques qui visent à accueillir une nouvelle génération de public dans l'enceinte du GTG
- Les *Sleepover* : une soirée agrémentée de diverses prestations artistiques suivie d'une courte nuit de sommeil au GTG
- Les Brunchs dans le foyer du GTG
- Les visites guidées

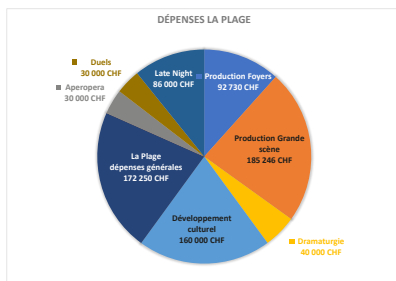
Les dépenses de *La Plage* s'élèvent au total à CHF 796'226 (contre CHF 643'151 pour 2023-2024).



Elles comprennent :

- les dépenses artistiques : cachets, frais de déplacement, droits de représentation et divers
- les coûts techniques : personnel temporaire, achats de matériel, service de sécurité
- les charges de communication liées au marketing et à la promotion des prestations : affichage, publicité, programmes.

Elle se répartissent de la manière suivante :



La différence de budget par rapport à la saison 2023-2024 s'explique par la programmation d'une production Jeune public sur la Grande scène du GTG. Ces dernières années, les productions destinées au public familial étaient des productions de faible budget, présentées dans le foyer du GTG.

Le développement culturel correspond aux actions de médiation, en lien avec les écoles et associations.

Les dépenses génériques de la Plage sont les dépenses techniques réparties sur l'ensemble des activités de *la Plage*, ainsi que les dépenses de marketing et de communication pour promouvoir les activités de *la Plage*.

Les activités de *la Plage* sont financées en partie par une Fondation privée, à hauteur de CHF 125'000, ainsi que par le Département de l'Instruction Publique pour les activités de médiation destinées aux écoliers pour un montant de près de CHF 120'000, et par les recettes de billetterie, à hauteur de CHF 186'000.

Les partenaires

Une grande partie des événements de *La Plage* sont coproduits ou organisés en collaboration avec une large palette d'acteurs culturels, des grandes institutions et festivals jusqu'aux petits ensembles indépendants.

5) Dépenses Communication – Marketing - Presse

a) Stratégie

Le service Marketing & Communication développe une stratégie marketing spécifique pour chaque saison en phase avec la vision de la Direction générale. De plus, le service poursuit son travail de fond pour une évolution vers un marketing intégré et une transition amenant le marketing digital au cœur de la stratégie institutionnelle. Le marketing digital ne se limite pas au site internet et à une présence sur les réseaux sociaux, il consiste également à mettre à disposition des données statistiques de billetterie et d'autres indicateurs au centre des décisions stratégiques. Le but est de devenir producteur de contenu pouvant être exploité non seulement lors des représentations, mais de façon croissante sur les outils digitaux et mobiles.

b) Répartition du budget

La stratégie adoptée consiste à imposer une présence forte et diversifiée exploitant les nombreux canaux de communication actuels. L'objectif visé est d'être connecté et proche du public.

Le media-mix se compose ainsi :

- Digital : bannières publicitaires, moteurs de recherche, réseaux sociaux, GTG Digital

Budget 2024-2025



- Impressions publicitaires : journaux, magazines spécialisés
- Affichage et affichage digital (écran)
- Radio/TV
- Presse (articles locaux, internationaux)
- *Flexible pricing* (cf chapitre 2b)

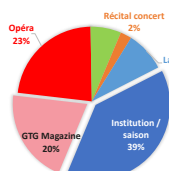
Un glissement continu doit se faire des médias traditionnels vers les médias digitaux, dans le cadre d'une transition maîtrisée. Cette transition et politique médias, initiée en 2018, a pour but de toucher le plus grand nombre avec des messages et du contenu ciblés en fonction des supports et des médias.

Les **partenariats artistiques et media** jouent également un rôle important dans la promotion de l'institution, de ses spectacles et de ses activités et permettent également d'atteindre d'autres communautés et d'élargir le public. Les partenaires peuvent provenir du milieu de la presse, des communes voisines, des associations culturelles ou encore des universités. Le partenariat implique la notion d'échange : le partenaire propose son offre de produits ou de prestations et en échange, le GTG offre des insertions publicitaires dans les programmes ou les brochures.

Le **budget communication - marketing - presse** inclut les dépenses de lancement de saison, dont les campagnes d'abonnements et les brochures, les actions institutionnelles, les projets spéciaux liés aux spectacles, mais aussi les frais de billetterie et les dépenses du service d'accueil.

En légère diminution en comparaison au budget de la saison 2023-2024, pour la saison 2024-2025, le budget se présente ainsi :

En CHF	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Différence
Institution / saison	716 720	886 259	(169 539)
GTG Magazine	218 264	264 400	(115 164)
Productions	751 305	714 120	37 185
Opéra	422 975	428 550	(5 575)
Ballet	123 155	107 255	15 900
Récital concert	45 145	50 845	(5 700)
La Plage	160 030	127 470	32 560
	1 847 589	1 864 779	(17 190)



La différence de charges sur le budget **institutionnel** provient de la réallocation du budget **captations vidéo** au budget de production afin de faire figurer les dépenses y relatives dans les décomptes d'ouvrages.

La différence de charges sur le budget du **GT Magazine** provient d'une valorisation des prestations de partenariat. Elle est compensée intégralement par la revalorisation des insertions publicitaires. Les dépenses concernent les coûts de rédaction, graphisme, mise en page, impression, encartage. Ce magazine est édité 4 fois par année à près de 38'000 exemplaires, pour l'essentiel encarté au journal *Le Temps* sur certains samedis. Ce magazine doit s'autofinancer grâce aux insertions publicitaires et au mécénat.

Concernant le budget des dépenses de saison / institution de CHF 716'720, elle se répartissent comme suit :



Les dépenses de **marketing** restent maîtrisées, il n'est pas prévu de développement particulier sur cette saison. Le site internet a été entièrement reconstruit pour l'arrivée du Directeur général en 2019 ; il subsiste un budget annuel de CHF 25'000 pour son développement.



Conclusion

La saison 2024-2025 s'inscrit dans un environnement général que nous espérons plus stable après la crise sanitaire. La programmation a été établie en prévoyant un nombre de productions et de représentations d'opéra, de ballet, de concerts et récitals comparable aux prestations aux deux saisons précédentes, dans un contexte d'activité ordinaire.

Avec un total de charges de **CHF 32'727'265** pour un montant des recettes de **CHF 32'698'361** (hors subventions non monétaires de la Ville de Genève), **le budget de la saison 2024-2025 présente un déficit de CHF 28'904**, contre un excédent budgétaire de CHF 53'588 pour la saison 2023-2024. Des efforts considérables sont déployés pour exploiter toutes les pistes d'efficacité possibles et baisser les charges, malgré le déficit structurel mis en exergue en 2014 par l'étude Actori et mentionné dans le préambule de la Convention quadriennale avec la Ville de Genève.

Les objectifs de recettes propres restent stables, notamment grâce au développement du mécénat qui vient compenser la baisse des revenus de la billetterie, pour atteindre CHF 18'753'541, soit 58% des revenus totaux, dont 25% de billetterie et 27% de mécénat-sponsoring. Les objectifs en termes de taux de remplissage ont été établis de manière prudente par rapport à la programmation compte tenu des tendances observées après la crise sanitaire.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées grâce à une politique de limitation des dépenses et un renforcement du contrôle interne de l'Institution. En cohérence avec la structure du GTG, les postes inscrits à l'organigramme ont été repourvus dans le but d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines et de permettre un fonctionnement optimal de l'institution.



Annexe 1 – Budget détaillé

<i>en CHF</i>	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Budget 2022-2023
RECETTES			
Billetterie et taxes	8'013'041	8'746'585	9'450'920
Autres recettes propres	2'049'500	1'650'300	1'662'450
Remboursements et participation de tiers	51'000	51'000	101'000
Mécénat et partenariats	8'620'000	8'320'000	7'760'500
Redistributions	20'000	20'000	20'000
Total recettes propres	18'753'541	18'787'885	18'994'870
Subvention Fonds équipement communal	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Subvention Ville de Genève	11'324'820	11'102'758	11'125'758
Subvention Ville de Genève, Garantie Déficit	-	-	-
Autres subventions ville de Genève affectées	-	-	-
Subvention du Canton de Genève - DIP	120'000	120'000	120'000
Autres subventions des collectivités publiques	-	-	-
Total subventions	13'944'820	13'722'758	13'745'758
TOTAL DES RECETTES	32'698'361	32'510'643	32'740'628
CHARGES			
Frais artistiques			
Personnel permanent Chœur	5'395'634	5'189'359	5'202'566
Personnel permanent Ballet	3'434'730	3'303'839	3'333'315
Personnel permanent Jeune troupe	201'605	238'439	241'604
Personnel permanent Production artistique - Régie	992'660	954'591	1'053'819
Total Personnel Artistique permanent	10'024'629	9'686'228	9'831'304
Personnel artiste temporaire - Artistes	6'411'813	7'026'152	7'035'246
Frais de déplacements Artistes	718'300	786'200	729'380
Personnel technique temporaire	1'671'270	1'341'683	1'307'621
Frais de déplacement personnel technique	89'000	96'000	99'000
Personnel d'accueil	401'500	495'000	495'000
Service pompiers et divers technique	-	4'000	4'000
Défraiment tournée ballet	110'400	100'000	266'400
Location de matériel	431'820	394'600	281'400
Droits de représentation	362'611	466'701	411'610
Honoraires divers sur Productions	137'600	143'700	112'600
Achats Coproduction / Location Production	-	91'500	200'000
Fournitures productions et transport	2'324'078	2'115'800	1'640'800
Locations de salle	137'000	80'000	95'000
Publicité, brochures	700'605	542'820	542'820
Presse	50'700	171'300	171'300
Total Dépenses productions	13'546'696	13'855'456	13'392'178
Total frais artistiques	23'571'325	23'541'684	23'223'482



<i>en CHF</i>	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Budget 2022-2023
RECETTES			
TOTAL DES RECETTES	32'698'361	32'510'643	32'740'628
CHARGES			
Total frais artistiques	23'571'325	23'541'684	23'223'482
<i>Frais de communication - marketing - presse</i>			
Personnel fixe (salaire brut + charges)	868'183	709'276	687'799
Fournitures publicité - accueil du public - billetterie	1'096'784	1'151'159	1'149'659
Total frais de communication - marketing - presse	1'964'967	1'860'435	1'837'458
Dépenses de gestion courante			
Charges de personnel permanent	2'244'958	2'217'730	2'203'983
Location de matériel	237'005	237'005	222'005
Achat de matériel	510'000	380'000	255'000
Locations immobilières	1'209'400	1'105'400	1'171'840
Fournitures administratives	48'000	48'000	48'000
Imprimés	7'000	7'000	7'000
Achats de petit équipement	367'000	367'000	367'000
Eau, Energie, Combustible	460'100	460'100	460'100
Entretien des immeubles par des tiers	489'412	489'412	489'412
Entretien et maintenance du matériel	206'969	206'969	246'969
Frais de déplacement personnel GTG	243'000	313'000	313'000
Honoraires et prestations	921'628	1'019'820	1'419'756
Frais divers	22'500	22'500	22'500
Amortissements	224'000	181'000	181'000
Charges extraordinaires	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante	7'190'972	7'054'936	7'407'564
TOTAL DES CHARGES	32'727'265	32'457'055	32'468'504
RESULTAT D'EXPLOITATION	(28'904)	53'588	272'124